

LOGEXI  
71, chemin du Moulin Carron  
69570 DARDILLY  
Tél : 04 72 17 98 80 - Fax : 04 72 17 09 43  
e-mail: commercial@logexi.com



Réf.	Désignation	P.U. H.T.	Qté	Cdé	Maint/mois
<b>Comptabilité</b>					
ECCLASS	A Comptabilité Entreprise- Classic	290,00 €			12,00 €
ECEVOL	B Comptabilité Entreprise-Evolution (->5 dossiers)	590,00 €			20,00 €
ECEVOL-S	B Comptabilité EntrepriseN2 -Evolution - Poste Sup.	118,00 €			4,00 €
ECPERF	C Comptabilité Entreprise Performance (->20 dossiers)	1 590,00 €			40,00 €
ECPERF-S	C Comptabilité Entreprise Performance - Poste Sup.	318,00 €			8,00 €
ECPERF+	Comptabilité Entreprise Perf+ (Nb dos. illimité)	2 990,00 €			70,00 €
ECPERF+-S	Comptabilité Entreprise Perf+ - Poste Sup.	598,00 €			14,00 €
EIMMO	Immobilisation Entreprise	450,00 €			8,00 €
EIMMO-S	Immobilisation Entreprise - Poste Sup.	90,00 €			2,00 €

<b>Options</b>					
EOTVA	Option TVA sans EDI TVA (A-B)	150,00 €			3,00 €
EOREV	Option Révision (A-B)	150,00 €			
EOREV - S	Option Révision - Poste sup. (A-B)	30,00 €			
EOBUDG	Option Budget (B)	150,00 €			
EOBUDG-S	Option Budget- Poste sup. (B)	30,00 €			
EOXC	Option Liaison Excel (B)	150,00 €			
EOXC-S	Option Liaison Excel Poste sup. (B)	30,00 €			
EOACD	Option ACD Banque (B-C)	500,00 €			8,00 €
EOACD-S	Option ACD Banque - Poste Sup (B-C)	50,00 €			1,00 €
EO10+	Option 10 dossiers Sup.(B)	150,00 €			
EOLIA	Option Liasse Fiscale (BIC;RN;RS) (C)	550,00 €			12,50 €
EOLIA-S	Option Liasse Fiscale (BIC;RN;RS) - Poste Sup (C)	110,00 €			2,50 €
EOORI	Option O.R.I. Outils de Révision Intégrés	890,00 €			22,00 €
EOORI-S	Option O.R.I.- Poste Sup (C)	110,00 €			2,50 €

<b>Paie</b>					
EPC-9	Paie Entreprise CLASSIC < 9 Salariés	590,00 €			27,00 €
EPC-25	Paie Entreprise CLASSIC < 25 Salariés	790,00 €			36,00 €
EPC-25 S	Paie Entreprise CLASSIC < 25 Salariés P.SUP	113,00 €			5,00 €
EPV-49	Paie Entreprise EVOLUTION < 49 Salariés	1 190,00 €			55,00 €
EPV-49 S	Paie Entreprise EVOLUTION < 49 Salariés P.SUP	170,00 €			8,00 €
EPV+-99	Paie Entreprise EVOLUTION + < 99 Salariés	1 990,00 €			91,00 €
EPV+-99 S	Paie Entreprise EVOLUTION + < 99 Salariés P.SUP	284,00 €			13,00 €
EPP-199	Paie Entreprise PERFORMANCE < 199 Salariés	2 490,00 €			114,00 €
EPP-199 S	Paie Entreprise PERFORMANCE < 199 Salariés P.SUP	356,00 €			16,00 €
EPP+ 199	Paie Entreprise PERFORMANCE > 199 Salariés	3 190,00 €			120,00 €
EPP+ 199 S	Paie Entreprise PERFORMANCE > 199 Salariés P.SUP	456,00 €			17,00 €

<b>Formation</b>					
FORM	Journée de formation sur site	1 100,00 €			
T-FORM	Téléformation	150 €/Heure			

\* Assistance maintenance conseillée

Total HT	
TVA 20 %	
Total TTC	

**Conditions de règlement :**

POUR TOUTE COMMANDE INFERIEURE A 1 000 € TTC REGLEMENT A LA COMMANDE **PAR VIREMENT**

Les commandes seront honorées à réception du règlement

Nos références bancaires : IBAN FR76 1027 8073 5100 0202 0810 110 - BIC CMCIFR2A

Client :	
Adresse :	
CP:	Ville :
Tél:	
Fax :	
e-mail :	
N° SIRET :	

Fait à :	
Date :	
Signature :	

Votre Expert Comptable : Cabinet .....

Document + Conditions Générales de Vente signés à retourner par mail

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

### COMMANDES

Les commandes sont acceptées par courrier, accompagnées : du règlement total TTC pour toute commande inférieure à 1 000,00 € HT, ou d'un acompte de 30 % du montant total TTC dans les autres cas. Toute commande comporte de la part du client l'acceptation des présentes conditions générales de ventes qui prévalent sur les conditions générales de l'acheteur.

### LIVRAISONS-TRANSPORTS

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même s'il y a franco de port et d'emballage pour les quantités importantes.

### PRIX

Nos prix sont hors taxes et valables au jour de parution du présent tarif, sous réserve d'erreurs typographiques. En cas de hausse des prix, nous en avisons le client, avant l'exécution de sa commande. La facturation est effectuée selon le tarif et le taux de TVA en vigueur le jour de la commande.

### PAIEMENT

Les paiements sont à effectuer à la commande, sauf cas contraire prévu dans le tarif ou **convention écrite** avec le client. En cas de retard de paiement, des intérêts égaux à une fois et demi le taux légal seront appliqués après la date prévue pour le règlement. En cas de remise au contentieux, les sommes réclamées seront majorées de 15% à titre de clause pénale. De convention expresse et sauf report sollicité à temps, le défaut de paiement à l'échéance entraînera l'exigibilité de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu initialement. Les règlements sont faits au siège de la société **LOGEXI, 71, Chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY**, les traites acceptées n'apportant ni novation, ni dérogation, quant au lieu de paiement qui est et demeure **DARDILLY**.

### CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

En application de la loi n°80 335 du 12/05/80 et à celle du 25/01/85, seul le paiement intégral de la facture, en principal et accessoires constitue le fait générateur du transfert de propriété. Il est expressément convenu que toutes les marchandises qui seront vendues par notre société resteront notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix fixé. **LOGEXI** conserve le droit de reprendre les marchandises, dans le cas où les paiements ne s'effectueraient pas aux dates convenues et ce à partir de 8 jours après un rappel par lettre recommandée avec accusé de réception, si le client n'a pas réglé ses factures dans les 8 jours.

Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

L'acheteur s'oblige personnellement à l'égard du vendeur à ne pas disposer, par quelque moyen que ce soit, ni en pleine propriété, ni par constitution de gages, des marchandises achetées avant le paiement intégral du prix. Il devra s'assurer en conséquence et en supporter les charges.

### RECLAMATIONS

Nos clients doivent s'assurer, à l'arrivée, du bon état de nos colis. En cas d'avaries survenues au cours du transport, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre les transporteurs, conformément aux articles 105 et 106 du Code de Commerce. Les réclamations, quelles qu'elles soient, ne seront valables que lorsqu'elles nous seront adressées dans la huitaine suivant la réception.

Tout retard dans la livraison ne pourra donner lieu à aucune indemnité, ni motiver aucun refus.

### CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCES

En cas de litige quelconque lié à la commande (marchandise, transport, règlement), le Tribunal de Commerce de Lyon sera seul compétent, nonobstant toute clause attributive de juridiction.

### RETOURS

Tout retour doit faire l'objet d'un accord de **LOGEXI**. Ce retour est toujours aux frais du client sauf accord de **LOGEXI**. Ce retour doit comporter une copie de la facture et du bon de livraison. Le produit doit être retourné dans l'emballage d'origine.

**Cachet :**

**Date :**

**Signature :**